

## Service Population

Réalisation d'un passeport, d'une carte d'identité, une demande d'acte, le service de l'État civil - Affaires générales vous accueillent le lundi et mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h00, le mardi de 8h30 à 18h00 (hors vacances scolaires\*), le jeudi de 8h30 à 12h30, le vendredi de 8h30 à 17h (hors vacances scolaires\*).

Le service des Affaires Générales vous accueille sur rendez-vous afin de réceptionner et enregistrer vos demandes de cartes nationales d'identité et de passeports. À réception, les titres sont, pour leur part, remis sans prise de rendez-vous aux heures habituelles d'ouverture du service.



Pour entreprendre ces démarches, [nous vous invitons à cliquer ici](#).

**Renouvellement/demande de carte d'identité ou de passeport : n'attendez pas le dernier moment !**  
**En raison d'une forte demande de titres d'identité, depuis la reprise des voyages suite à la crise sanitaire, les délais de rendez-vous et de fabrication des titres sont très longs. La tendance est nationale !**

Les consignes sanitaires devront être respectées : port obligatoire du masque, lavage des mains avec du gel hydroalcoolique à l'arrivée et au départ du service. Le service s'engage à nettoyer régulièrement le lecteur d'empreintes avec un produit adapté ainsi que le mobilier utilisé par les usagers. Nous vous remercions de respecter également le principe de distanciation en vous soumettant à la jauge de 5 usagers maximum présents en même temps dans le service. L'équipe des Affaires Générales vous accompagnera afin que vos démarches se déroulent dans les meilleures conditions.



\*Pendant les vacances scolaires, le mardi et le vendredi, les services seront ouverts de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h. Le service est fermé au public les jeudis après-midi afin de pouvoir enregistrer les demandes de PACS



### Demande d'acte de naissance

Toute naissance survenue sur le territoire de la commune (hôpital, domicile ou tout autre lieu) doit faire l'objet d'une déclaration à l'officier de...



### Demande de carte nationale d'identité et pass

La commune de Libourne est équipée de deux stations d'er

